



9

Institutionnel

Effet de jeunes pour la COP 21



10

Perspectives

SDAGE et actions pour l'eau de 2016 à 2021



12

Regards sur...

Les scolaires à la découverte de l'Yser



13

Libre parole

Appel à projets « développement de l'agriculture biologique dans le bassin Artois-Picardie »



14

Brèves

L'inauguration de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille



16

L'Agence et vous

« Je pédale pour ma planète »

Le climat change, adaptions-nous !



3

DOSSIER



Le changement climatique : il est temps d'agir

Dans quelques jours, la France accueillera l'une des plus grandes réunions internationales avec la 21^{ème} conférence sur le climat : la « COP 21 ». Son objectif est de parvenir à un accord contraignant pour les 196 pays concernés en visant à maintenir le réchauffement climatique sous la limite des 2°C. Au-delà de cette limite, les impacts seraient en effet dévastateurs pour la planète.

De la perturbation des équilibres écologiques à l'augmentation du nombre d'événements météorologiques extrêmes en passant par l'élévation du niveau de la mer ou encore la baisse des débits des cours d'eau, les incidences sont différentes d'une région à une autre mais les conséquences seront partout visibles.

Et parce que les premiers signes annonciateurs apparaissent déjà dans notre pays, la France s'est engagée avec détermination dans ce combat.

L'eau est la première concernée par les impacts du dérèglement du climat. La seule hausse de la température de l'eau pourrait avoir de graves conséquences en terme de perte de biodiversité, de dégradation du milieu naturel, de sécheresses et d'inondations. Si nous n'arrivons pas collectivement à enrayer le changement climatique, nous devons sans attendre mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui concernent directement notre relation à l'eau.

La situation est urgente et requiert l'attention de tous même si des efforts ont déjà été faits.

Le défi climatique conduit l'agence de l'eau à renforcer ses actions pour s'adapter à ces nouvelles conditions : lutter contre le gaspillage de l'eau, mieux la stocker lors d'événements pluvieux, favoriser l'infiltration des eaux pluviales, aménager les territoires à risque d'inondation, protéger les zones humides... Des enjeux forts de notre plan de gestion de l'eau (SDAGE 2016-2021) qui nécessitent le concours de tous les acteurs du bassin Artois-Picardie afin de préserver notre ressource en eau et notre avenir.

Soyons fiers de ce que nous faisons pour l'eau et le climat !

Bonne lecture et bonne fin d'année !





DOSSIER

Le climat change : adaptons-nous !

Une étude nationale « Explore 2070 » a rendu ses premières conclusions concernant les évolutions du climat d'ici une cinquantaine d'années. Les perspectives sont loin d'être réjouissantes :

- › Augmentation de la température de l'air d'environ 2°C
- › Réchauffement de la température de l'eau d'environ 1,6°C
- › Intensification du rayonnement solaire
- › Réduction du débit moyen des cours d'eau
- › Augmentation de l'intensité des épisodes pluvieux

Ces prévisions auraient pour conséquence une augmentation des phénomènes de pollution affectant de manière irréversible nos ressources en eau.

Des conclusions confirmées par l'Observatoire climat Nord-Pas de Calais, qui ajoute à ces prévisions, une élévation du niveau de la mer qui pourrait notamment poser de sérieux problèmes dans les territoires des waterings, ou des Bas-Champs picards.



Comment anticiper ?

Anticiper les impacts du changement climatique, s'y préparer en les intégrant dans les politiques publiques : tel est



Franchissement du perré à Malo-les-Bains (Février 2009 - Source : DDTM 59)

l'objectif du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNAC) instauré par le Grenelle de l'Environnement.

A l'échelle du bassin Artois-Picardie, c'est notamment au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) et de son Programme de Mesures qu'ont été élaborées les dispositions permettant d'atténuer les risques pour l'eau liés au changement climatique.

Car même si les actions menées par l'agence de l'eau depuis sa création ont finalement permis de se préparer aux effets du changement climatique, des efforts restent à faire pour s'adapter. Il y va de la qualité de nos cours d'eau, de l'eau potable, de la disponibilité de la ressource en eau et en définitive de notre santé.



Quelles mesures ?

- › Réduire la consommation d'eau en luttant contre les fuites d'eau dans les réseaux par exemple.
- › Polluer moins et mieux traiter.
- › Mieux stocker l'eau lors d'événements pluvieux pour l'utiliser en cas d'épisode de sécheresse.
- › Mieux gérer les eaux pluviales en créant des zones d'expansion de crues, en favorisant l'infiltration.
- › Lutter contre les inondations : éviter de construire dans les zones à risques, aménager les waterings, les territoires à risques.
- › Protéger nos zones humides.



Explore 2070 - Eau et changement climatique : quelles stratégies d'adaptation possibles

Le changement climatique est devenu, en très peu de temps, une source de préoccupation majeure. En modifiant le cycle de l'eau ce phénomène affecte les vies humaine, animale et végétale. Explore 2070 vise à proposer une vision systémique des impacts liés aux évolutions du cycle de l'eau et à construire les stratégies d'adaptation à l'horizon 2070.

→ Retrouvez l'intégralité de l'étude sur le site du ministère de l'écologie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-strategies-d.html>



L'impact du changement climatique sur l'état des cours d'eau

Les cours d'eau sont des milieux complexes et vivants dont les caractéristiques naturelles sont déterminées par des facteurs environnementaux. Ces derniers conditionnent la qualité des eaux, la faune, et la flore.

Des pollutions s'exercent sur les cours d'eau et leur bassin versant. Des actions sont menées pour restaurer et maintenir le bon état des cours d'eau. Se pose néanmoins la question de l'incidence du changement climatique sur l'évolution de cet état.

L'impact de la seule hausse de la température pourrait se traduire par une dégradation de la qualité des eaux et une augmentation de leur toxicité avec risques de mortalité accrue pour la faune et les poissons en particulier.

Dans le même temps, il faut s'attendre à une augmentation des phénomènes d'eutrophisation mais aussi à une recrudescence des espèces exotiques animales et végétales.

Des microorganismes susceptibles de nuire à la vie aquatique, à la baignade pourraient se développer avec des effets indirects sur la consommation des produits de la pêche.

Le changement de régime des pluies, conjugué à la hausse des températures estivales, entraînerait une baisse des débits, au final une perte d'habitat et de biodiversité.

En hiver, la hausse des précipitations se traduirait par des phénomènes de crues affectant notamment les milieux avec des apports de polluants

et de matières susceptibles de colmater le lit des rivières.

On peut anticiper ces phénomènes, soit en réduisant les causes du changement climatique en espérant limiter l'ampleur du changement, soit en se préparant sans attendre à ces changements.

Le changement climatique pourrait avoir des conséquences fortes sur les activités humaines et sur les milieux, les deux étant indissociables. On a sans doute tardé à prendre la mesure de ces changements et l'objectif semble bien désormais de contenir le changement et ses impacts.

Plus le temps passe, plus il sera difficile de maintenir cet objectif. Tel est l'enjeu de la COP21 qui a lieu en France fin 2015.



La Créquoise à Royon



MEDCIE Nord-Pas de Calais/Picardie - Les Stratégies d'adaptation au changement climatique - Synthèse des principaux résultats

Cette étude a pour vocation d'apporter aux acteurs régionaux au sens large des éléments complémentaires pour guider leurs réflexions stratégiques en matière d'adaptation au changement climatique.

→ Disponible sur le site de la DREAL Nord-Pas de Calais www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Stop aux fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable...

Le dernier rapport du GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, souligne le risque mondial de raréfaction de l'eau, ce qui conduira à exacerber les tensions sur la ressource. En complément des actions visant à réduire les prélèvements d'eau sur le milieu aquatique naturel, la lutte contre les fuites constitue une priorité de l'agence de l'eau.



Avant d'arriver au robinet, l'eau est pompée dans la ressource. Elle est acheminée jusqu'à l'usine de traitement pour être rendue potable avant d'être transportée via les réseaux jusque dans les habitations. Chaque fuite d'eau réparée permet ainsi d'économiser de l'énergie, d'éviter le gaspillage de l'eau et de réduire l'utilisation inutile de produits chimiques.

Objectif : Améliorer les performances des réseaux

Depuis plus de 15 ans, l'agence de l'eau accompagne les collectivités pour améliorer les performances des réseaux et faire des économies d'eau.

Les aides sont attribuées aux collectivités ayant fixé un prix de l'eau supérieur ou égal à 1 €/m³. Un seuil jugé nécessaire pour que la collectivité soit en mesure d'effectuer les travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux.

A l'occasion de la révision du X^{ème} programme d'intervention de l'agence et dans le contexte du changement climatique, la Ministre de l'Ecologie a demandé de renforcer les dispositifs d'accompagnement des collectivités, dans l'amélioration de la connaissance et de la performance des réseaux notamment.

Des majorations de taux d'aide et de nouvelles opérations éligibles ont été proposées et validées par le Conseil d'administration :

- > une augmentation de 20 % de la subvention sur les études diagnostic et sur les dispositifs de surveillance sur les réseaux,
- > une modalité nouvelle concernant le financement des programmes de réparation des fuites sur les tronçons où les pertes d'eau sont les plus significatives.

Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le décret du 27 janvier 2012 pris en application de la loi Grenelle 2 crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable pour inciter les collectivités à mettre en œuvre une gestion patrimoniale de leurs réseaux.

Ce texte leur demande d'établir un inventaire de leur patrimoine et de définir un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par le décret (85 % pour les collectivités urbaines et entre 65 et 80 % pour les collectivités rurales).

Aujourd'hui, la redevance prélèvement de l'agence de l'eau peut être doublée pour les collectivités qui n'ont pas satisfait à l'une de ces deux obligations.



Les réseaux d'eau potable dans le bassin Artois-Picardie

A compter du 1^{er} janvier 2016, des nouvelles modalités d'aides seront apportées pour améliorer les performances des réseaux.

→ Retrouvez toutes les informations dans la plaquette disponible sur simple demande sur contact@eau-artois-picardie.fr



Se préoccuper de l'eau de pluie « dès que la première goutte tombe »...



Ludovic Dennin, Directeur Assainissement au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) est en charge de la gestion

intégrée des eaux pluviales depuis près de 10 ans. Il nous fait part de son expérience de mise en œuvre de cette politique volontariste dans le Douaisis.



Alors que les événements pluvieux se multiplient laissant derrière eux des spectacles de désolation dans les villes, Douai semble épargnée non pas par la pluie mais par les inondations : quel est son secret ?

Douai a connu des épisodes difficiles dans les années 80-90 : 5 inondations sur 5 ans, avec 5 orages décennaux sur un même quartier, provoquant des conséquences plus ou moins graves sur les populations, leurs biens et l'environnement.

En cause, une urbanisation croissante multipliant les surfaces imperméabilisées et des débordements de réseaux d'assainissement devenus inadaptés en termes de capacité.

Il fallait gérer autrement ces eaux pluviales, sur place par infiltration : la politique de gestion des eaux pluviales par techniques alternatives était née.



Comment s'est accompagné ce changement de politique ?

Pour aider à la mise en place effective de cette nouvelle politique, la CAD s'est dotée, d'une part, de moyens internes : agents suivant les projets tant publics que privés, accompagnement et contrôles sur le terrain. D'autre part, elle s'est équipée de moyens réglementaires en imposant la gestion à la parcelle par infiltration des eaux pluviales au travers son règlement de service. Enfin, l'association « ADOPTA » a été créée en 1997 pour accompagner ce changement, convaincre et montrer que cela était possible. A ce jour, plus de 900 réalisations soit environ 25 %

du territoire ne génèrent plus d'eau pluviale dans les réseaux publics de collecte.



Un coup de pouce pour le défi climatique ?

Certainement. Outre la nette diminution des surverses par les déversoirs d'orage (diminution par 3 des volumes déversés en 10 ans sur le Douaisis) ; les villes qui intègrent les techniques alternatives en matière de gestion des eaux pluviales anticipent largement les risques liés au changement climatique. L'intensité des pluies est plus forte mais les techniques alternatives basées sur le stockage acceptent les épisodes de pluie plus intenses sans faillir. Les débordements des réseaux au milieu naturel sont réduits, concourant ainsi à la reconquête du bon état écologique des masses d'eau tout en participant à la lutte contre les inondations.

Outre ces performances, il faut ajouter que ces techniques portent également sur un développement de la biodiversité en ville. Enfin, la réintroduction de l'eau dans la ville favorise l'évapotranspiration qui a la faculté de réduire la température de l'air.



Les techniques alternatives invitent au respect des lieux où la biodiversité retrouvée est source de bien-être

La gestion des eaux pluviales représente un enjeu important dans l'atteinte du bon état de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

A ce titre, depuis plus de 10 ans, l'agence de l'eau accompagne les projets des collectivités du bassin dont la CAD, dans la mise en œuvre des techniques alternatives.



Le 9 octobre, l'ADOPTA a organisé en partenariat avec l'Association des Maires du Nord une conférence-débat sur le thème « Gérer mes eaux de pluie autrement pourquoi, comment ? »

L'objectif de cette rencontre était de présenter aux élus les différents outils disponibles à la mise en place d'une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans les communes.

→ www.adopta.fr

Mieux se protéger de l'eau qui se révolte

Sa densité de population, son réseau hydrographique relativement dense et la présence d'une importante façade littorale, rendent le bassin Artois-Picardie particulièrement sensible au risque d'inondations. Ce risque est fortement dépendant des conditions météorologiques et du niveau des mers, dont l'évolution marquée est une conséquence du changement climatique.

Deux chiffres illustrent ces évolutions, mesurées entre 1955 et 2013¹ :

- › + 20 % en moyenne de cumul de pluie hivernale mesuré à la station de Lille-Lesquin
- › + 2,5 jours de fortes pluies (> 10 mm) mesuré à la station de Boulogne-sur-Mer

Les phénomènes de ruissellement et de coulées de boues, déjà réguliers sur le bassin Artois-Picardie, s'annoncent plus nombreux avec l'augmentation des fréquences et de l'intensité des précipitations, d'une part, et avec les modifications de l'occupation des sols, d'autre part.

Entre 1870 et 2000, l'élévation moyenne globale des mers a été de +18 cm, dont +6 cm sur les vingt dernières années².

¹ Source Météo France / Observatoire Climat Nord-Pas de Calais

² Source GIEC / ONERC 2013



Dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu

Ce phénomène accentue le risque de submersion marine et d'érosion, comme sur l'ensemble du littoral français. Mais le bassin Artois-Picardie possède des territoires particuliers, des zones basses de polders comme les Wateringues ou les Bas-Champs Picards. Ces zones sont situées sous le niveau moyen des mers, et nécessitent des dispositifs artificiels importants de protection et d'évacuation des eaux intérieures.

L'élévation du niveau des eaux marines, estimé de +80 cm à +1 m à l'horizon 2100, nécessite de repenser les dispositifs actuels pour apporter des solutions nouvelles, assurer la pérennité du système et partager avec les habitants la culture du risque :

- › Sur le territoire des wateringues, l'agence a accompagné l'Institution Interdépartementale des Wateringues

dans des travaux de modernisation des ouvrages à hauteur de 2,4 millions d'euros sur la période 2008-2014. Ces travaux ont été accompagnés d'actions de sensibilisation du public aux risques encourus par ce territoire.

- › Sur le territoire des Bas-Champs, le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard s'est interrogé sur la durabilité du système de protection des Bas-Champs de Cayeux-sur-Mer afin de garantir la sécurité des habitants à long terme. Une dépoldérisation actuellement à l'étude permettrait de créer une zone tampon à des fins de défense contre la mer ou de restauration écologique.

Le Conseil Départemental de la Somme envisage également des travaux de dépoldérisation de la Ferme de la Caroline pour protéger le port du Hourdel.

Etude de faisabilité - Dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu - La recherche d'un avenir sur un territoire pérenne

Une étude de faisabilité sur une « dépoldérisation », maîtrisée et partielle des Bas-Champs picards a été réalisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard. Ce projet, encore au stade de la réflexion, consisterait à réduire fortement l'entretien quotidien du cordon de galets qui protège la zone des intrusions marines et à créer une ouverture permettant le retour de la mer dans les terres, formant une zone « tampon » à des fins de défense contre la mer ou de restauration écologique.

→ Disponible sur simple demande sur contact@eau-artois-picardie.fr





Les zones humides, nos alliées naturelles pour s'adapter au changement climatique

En participant à la prévention des risques naturels, les zones humides jouent un rôle majeur dans notre capacité d'adaptation au changement climatique.

Sur le littoral du bassin Artois-Picardie, les marais et les estuaires ont un rôle tampon en atténuant la puissance des tempêtes, la force et la vitesse des vagues.

Grâce à leur végétation, ces milieux protègent les rives et les rivages contre l'érosion de l'espace côtier.

La plupart des milieux humides peuvent stocker l'eau dans le sol ou la retenir à leur surface. A l'instar des prairies humides le long de la Sambre, ils permettent de diminuer l'intensité des crues et les dommages causés par les inondations.

L'eau accumulée pendant les périodes de fortes pluies peut alimenter progressivement les nappes phréatiques et les cours d'eau pendant les périodes de sécheresse.

En tant que puits de carbone naturels, les milieux humides atténuent en outre le réchauffement climatique global.

De manière générale, le carbone est piégé par la végétation, via la photosynthèse. Dans ce stockage, à condition qu'elles ne soient pas dégradées, les tourbières ont un rôle primordial en accumulant pendant des milliers d'années des quantités importantes de carbone.

A l'échelle planétaire, les tourbières stockent, à elles seules, environ 30 % de la totalité du carbone des sols mondiaux !

Le bassin Artois-Picardie recèle une grande richesse de zones humides.

Pourtant, on estime qu'il a perdu environ 2/3 de la superficie de ces milieux au XX^{ème} siècle, en particulier à cause de l'assèchement et de l'urbanisation ; et cela concerne notamment les milieux les plus fragiles dont les tourbières. Il est donc important d'engager des travaux de restauration pour retrouver le fonctionnement naturel de ces milieux si bénéfiques au cycle de l'eau.

Dans la perspective de la 21^{ème} conférence internationale sur les changements climatiques (COP21), la Ministre de l'Écologie a souhaité mettre l'accent sur le rôle fondamental des zones humides en termes de fonctionnalités écologiques et de services rendus, face au changement climatique et à ses conséquences.



Prairies inondées le long de la Sambre



Plan national d'actions des milieux humides

Le 3^{ème} plan national d'action en faveur des zones humides (2014-2018) s'inscrit dans le prolongement du programme précédent. Il a pour objectif de poursuivre son action spécifique, de disposer rapidement d'une vision globale de la situation de ces milieux et de mettre au point une véritable stratégie de préservation et de reconquête, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

→ Retrouvez la plaquette de présentation sur le site du ministère de l'écologie : www.developpement-durable.gouv.fr



Contact : Christine Dericq - c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Effet de jeunes pour la COP 21!

En 2015, tous les projets impliquant les jeunes engagés dans les différents parlements des jeunes : bassin Artois-Picardie, Escaut, Europe, Monde étaient orientés « COP 21 » :

› Le 20 mars, le Parlement des jeunes de l'Escaut a accueilli 100 jeunes venus de France, de Belgique et des Pays-Bas pour travailler sur le lobbying, la place des jeunes dans la gestion de l'eau, l'impact du changement climatique sur le Port d'Anvers et les enjeux du changement climatique dans le bassin de l'Escaut.

- › La séance plénière du Parlement des jeunes du bassin Artois-Picardie du 25 mars : « Quel avenir pour l'eau, comment aborder le changement climatique dans notre région ? ».
- › La participation de trois ingénieurs de l'agence de l'eau à la Semaine (30 mars/3 avril) du développement durable et de la COP 21, organisée par la Cité scolaire Paul Duez de Cambrai, établissement membre du PJE.
- › Le travail commun du PJE, du Conseil des jeunes lillois et du zoo de Lille dans le cadre de la campagne

« Pôle to Pôle » a permis de réaliser un parcours pédagogique sur le changement climatique et son impact sur la biodiversité.

Enfin, le 10 juillet, lors du Comité de bassin, 2 représentants de la jeunesse ont présenté les travaux des jeunes pour la COP 21 et ont proposé au Comité de bassin de s'engager avec eux pour aborder le changement climatique en saisissant les opportunités de la COP 21.

Un forum franco brésilien « Science et société » a eu lieu du 18 au 23 octobre avec l'enseignement agricole de la Région Nord-Pas de Calais le 19 octobre. Une journée spéciale « eau et changement climatique » était organisée avec 4 partenaires de l'action de l'Agence sur le thème des waterings, des zones humides, de la qualité des milieux aquatiques et du programme ORQUE.



Comité de bassin du 10 juillet 2015

La COP 21 vue par les jeunes

Début juin, les avis ont été recueillis auprès d'une vingtaine de jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant participé aux différents débats organisés dans le cadre des 3 parlements : bassin Artois-Picardie, district international de l'Escaut, et Parlement mondial de la jeunesse réuni à Daegu en Corée du Sud lors du Forum mondial de l'eau d'avril 2015.

Les questions portaient sur la perception des enjeux de la COP 21, les attentes de la jeunesse et leurs propositions :

- › D'une manière générale, les jeunes se considèrent peu informés sur la COP 21. Pourtant « Agir est la clé du succès, notre futur est un enjeu », disent-ils.
- › Ils jugent nécessaire d'en parler avec le plus grand nombre car le débat ne doit pas se situer uniquement au niveau des décideurs : « nous sommes tous

concernés, surtout nous ! ».

Or les décideurs sont difficiles à approcher mais... la jeunesse veut montrer l'exemple.

- › Ils ont des attentes fortes vis-à-vis des élus. Pour eux, il est urgent de regarder le long terme.
- › Ils estiment qu'avec la COP 21, la France a les moyens de montrer l'exemple. En décembre, Paris sera la capitale mondiale pour l'humanité.



2èmes Rencontres artistiques de l'Escaut

A l'occasion des rencontres artistiques de l'Escaut les 9, 10 et 11 octobre organisées par l'Abbaye de Vaucelles et labellisées par le Comité COP 21, les jeunes ont présenté leurs travaux lors d'une journée consacrée à la jeunesse. Une conférence-débat « Eau et changement climatique » du Docteur Grégory Beaugrand, responsable de l'équipe de recherche « Biodiversité et climat » au laboratoire d'Océanographie et de Géoscience de Wimereux a été organisée le même jour.





Contact : Cyrille Euverte - ceuverte@eau-artois-picardie.fr

SDAGE et actions pour l'eau de 2016 à 2021

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Artois-Picardie entre en vigueur et remplace le SDAGE 2010-2015.

Résultat d'un gros travail de concertation de tous les acteurs de l'eau et du public, il définit, pour une période de six ans, les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Artois-Picardie et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.



Le SDAGE 2016-2021, un plan de gestion concerté et cohérent

Le SDAGE 2016-2021 est basé sur le SDAGE 2010-2015 et les enjeux identifiés

à l'issue de l'état des lieux et de la consultation du public de 2013. Il intègre en partie les objectifs de deux nouveaux plans de gestion également élaborés pour la période 2016-2021 : le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) et le Programme d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), ainsi que les évolutions de la réglementation survenues depuis 2010.

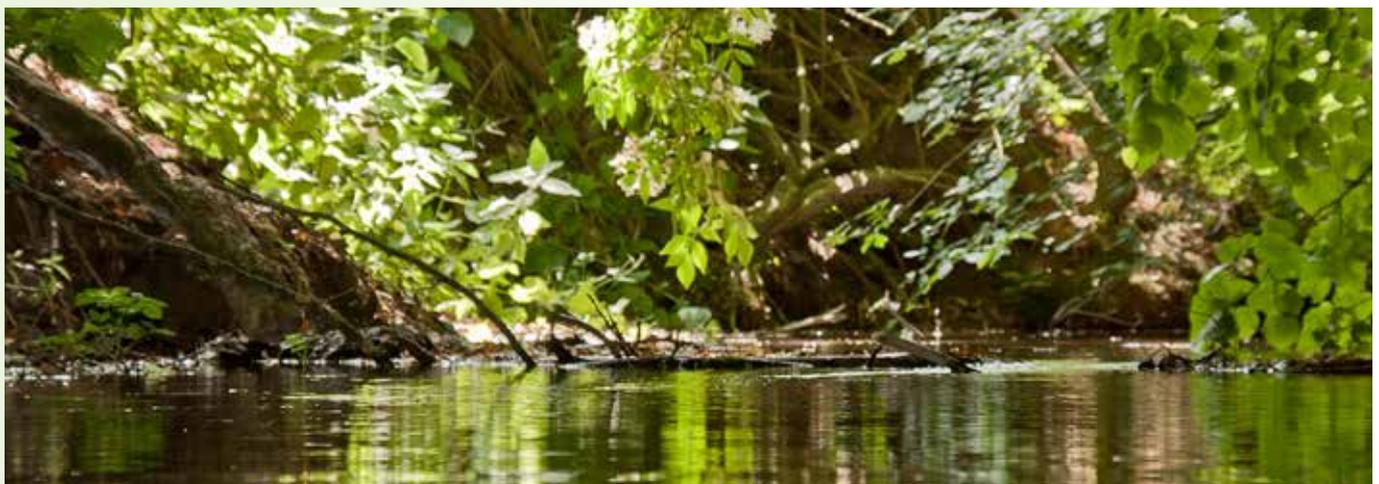
Il comporte 5 orientations Fondamentales :

- > Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques,
- > Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante,
- > S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations,
- > Protéger le milieu marin,

> Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Le SDAGE s'accompagne d'un Programme de Mesures : ce document identifie les actions à mettre en œuvre sur la période 2016-2021 pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE, ainsi qu'une estimation du coût de ces actions.

40 % des mesures inscrites dans le SDAGE et le Programme de Mesures permettent de minimiser les risques liés au changement climatique. Dans ce contexte particulier, le SDAGE prévoit entre autres, une reconquête des captages en eau potable dégradés et une amélioration de 40 % de la qualité écologique des cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières.



Marais de Cambria



Le SDAGE et le Programme de mesures

Le SDAGE définit pour une période de 6 ans les objectifs de qualité et de quantité de l'eau à atteindre dans le bassin Artois-Picardie. Le Programme de mesures identifie les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

→ Ces deux documents sont disponibles sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr





Le SDAGE introduit des règles nouvelles visant la préservation des zones humides et des prairies, la gestion des eaux pluviales, la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations ainsi que l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation intercommunale pour la gestion des inondations et des milieux aquatiques.

Les actions à mener ont été estimées à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Elles seront accompagnées par des aides financières de l'agence de l'eau adaptées aux objectifs fixés.

Le 16 octobre 2015, le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin. Le Programme de Mesures a recueilli un avis favorable.



L'agence de l'eau adapte son programme d'intervention

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau détermine l'ensemble des actions à réaliser par période de 6 ans.

Le X^{ème} programme d'intervention de l'agence (2013-2018) a été révisé pour la période 2016-2018 afin de s'adapter aux nouveaux objectifs du SDAGE 2016-2021. Cela se traduit notamment par des modifications des zonages prioritaires d'intervention.

La révision du X^{ème} programme d'intervention reflète également les évolutions de la réglementation, apporte des précisions, prend en compte les difficultés que les partenaires ont pu rencontrer et optimise la gestion des aides par l'agence.

La consultation du public : bilan et prise en compte des avis

Le projet de SDAGE 2016-2021 et son Programme de Mesures ont été soumis à la consultation des institutions et du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

Les retours de ces consultations ont été pris en compte dans la rédaction finale du SDAGE et du Programme de Mesures 2016-2021, tant sur le fond que sur la forme.

1 196 enquêtes ont été collectées au total, dont :

- > 858 enquêtes en ligne
- > 338 enquêtes papier

Dans l'ensemble, le grand public adhère aux solutions proposées dans le SDAGE, même si certains préconisent toujours l'endiguement ou la canalisation des cours d'eau pour faire face aux inondations (54 % des enquêtes, principalement chez les plus de 65 ans).

71 % des personnes sont favorables à la suppression des barrages pour rétablir la libre circulation des poissons.

La prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau est une préoccupation importante chez tous les interviewés.

Les commentaires libres rédigés dans les questionnaires ne sont pas de nature à modifier le SDAGE en tant que tel mais méritent d'être soulignés et de trouver une réponse dans les actions futures dans le domaine de l'eau.

Ces derniers seront intégrés dans la politique de gestion de l'eau menée par l'agence de l'eau. Cela touche les domaines de l'information des citoyens, de l'application du principe pollueur-payeur ainsi que du contrôle des dépenses effectuées pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.



Mise à jour des documents du X^{ème} programme d'intervention

A l'occasion de la révision du X^{ème} programme d'intervention, l'agence a mis à jour les plaquettes thématiques par domaine d'intervention.

→ Disponible sur le site <http://www.eau-artois-picardie.fr/Les-plaquettes-thematiques-par.html>



Contact : Géraldine Aubert - g.aubert@eau-artois-picardie.fr

Les scolaires à la découverte de l'Yser

Chaque année, de 2009 à 2015, la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) de l'Yser a organisé un projet pédagogique de sensibilisation des enfants aux enjeux de l'eau sur le bassin versant transfrontalier de l'Yser. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a financé ce projet pédagogique à hauteur de 70 %.

Réfléchir sur un thème local de l'eau

Les écoles ayant participé à ce projet pédagogique durant une année scolaire ont permis aux enfants de réfléchir aux enjeux du SAGE de l'Yser et de bénéficier gratuitement de supports et d'animations en classe et sur le terrain proposés par les nombreux partenaires, techniques et financiers, français et belges du territoire. Chaque classe a travaillé sur l'un des trois thèmes proposé chaque année.

Les résultats de ces travaux ont été présentés aux représentants du SAGE lors d'une journée de clôture organisée en Belgique sur le site de la réserve naturelle du Blankaart. Cette année, les travaux des enfants ont été compilés dans une brochure en couleur de 34 pages disponible auprès de l'animateur du SAGE Yser.

L'Yser devient l'Ijzer à la frontière

L'Yser est un fleuve transfrontalier et le projet pédagogique permet aux enfants de prendre pleinement cette dimension en compte. Visite de l'embouchure de l'Yser et de sites naturels en Belgique, échanges avec des écoles du bassin versant belge de l'Yser, lexique franco-flamand, sont autant d'initiatives pour renforcer la conscience que l'Yser ne s'arrête pas à la frontière.

→ Pour en savoir plus : Mathieu Parat, Animateur du SAGE de l'Yser, Tel : 03.20.10.99.54, mél : mparat@usan.fr

L'Yser en chiffres

- > Fleuve de 78 km, dont 30 km en France
- > Source : commune de Buysccheure [59]
- > Embouchure : en Mer du Nord à Nieupoort (Belgique)
- > SAGE de l'Yser : création en 2005, 39 communes du Nord, 381 km²



Une maquette du bassin de l'Yser

Le projet en chiffres

- En 2014-2015 :
- > 12 classes, soit près de 300 enfants
- Depuis 2009 :
- > 28 écoles, 1750 enfants
- Coût du projet :
- > 106 755 euros HT,
- Participation financière de l'agence :
- > 70 %, soit 74 728 euros



Journée de clôture de l'année d'actions pédagogiques sur l'Yser



Création de sites écologiques bassin transfrontalier de l'Yser

L'eau ne s'arrête pas à la frontière. C'est pourquoi, depuis près de 15 ans, les acteurs des territoires français, belges et néerlandais travaillent conjointement pour l'aménagement du territoire dans un objectif de prévention des inondations pour la protection des biens et des habitants dans la zone frontalière. Le projet Créséty est un exemple des ouvrages réalisés dans une solidarité amont aval pour protéger les populations contre les crues dans le bassin transfrontalier de l'Yser.

→ Disponible sur simple demande sur contact@eau-artois-picardie.fr



Contact : Vincent Cappelle - vcappelle@eau-artois-picardie.fr

Appel à projets « Développement de l'Agriculture Biologique dans le bassin Artois-Picardie »



Vincent Cappelle, Chargé d'interventions au sein de la cellule Ressource en eau et agriculture de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'appel à projets de développement de l'agriculture biologique : une démarche proactive !

Même si l'agriculture biologique Française monte en puissance (près de 5 % de la surface agricole utile en 2015 contre 2 % en 2012), les surfaces « agri bio » de notre région ne représentent que moins de 1% de la surface agricole utile. C'est peu au regard de la surface agricole de notre région qui avoisine plutôt les 70 % !

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'agence de l'Eau a donc lancé son appel à projets visant à développer l'agriculture biologique dans les « zones à enjeu eau » et, concourir ainsi à la protection des eaux souterraines. Rappelons que dans le bassin Artois-Picardie, 92 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, c'est donc un enjeu d'importance pour l'alimentation en eau potable de nos 4,7 millions d'habitants.

Cette démarche proactive de la part de l'agence de l'eau a pour ambition d'agir

comme un véritable « coup de pouce » permettant l'accompagnement de projets innovants.

Un objectif triple avec pour finalité le doublement des surfaces agricoles biologiques

- > Accompagner les projets d'envergure régionale ;
- > Inciter de nouveaux acteurs à s'engager dans le développement de l'agriculture biologique (coopératives, opérateurs économiques, collectivités ...)
- > Initier les démarches partenariales et territoriales en lien avec les collectivités à enjeu eau.

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

- > Les organismes de développement de l'agriculture,
- > Les acteurs des Filières économiques agricoles,



- > Les collectivités territoriales,
- > Les organismes de recherche.

Les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2015.

Un budget à la hauteur...

Au total, ce sont près de 6 millions d'euros qui ont été prévus pour soutenir ces projets entre 2013 et 2018.

NORIAP, un exemple à suivre !

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la coopérative céréalière NORIAP dynamise le développement de sa collecte en produits issus de l'agriculture biologique. Pour cela, elle a créé au sein de ses services, un pôle bio développant des ressources humaines formées et dédiées à l'animation et l'accompagnement des agriculteurs biologiques et ceux ayant un projet de conversion.

Pour réussir ce projet et augmenter significativement les tonnages bio collectés, la coopérative s'est entourée de partenaires reconnus (Chambre d'agriculture, Agriculture Biologique Picardie, NOVIAL ...), initiant ainsi des échanges techniques, tant sur les besoins d'animation que sur la structuration de l'offre en adéquation avec les besoins des marchés.



Appel à projets agriculture biologique

Le cahier des charges de l'appel à projets, ainsi que toutes les pièces jointes à remplir par le porteur de projet et ses partenaires sont téléchargeables sur le site internet de l'agence de l'eau en cliquant sur la bannière dédiée.

→ <http://www.eau-artois-picardie.fr/Agriculture,3282.html>



Ovilléo : une station d'épuration exemplaire au service de la qualité de l'eau

C'est à Marquette-Lez-Lille que sont traitées les eaux usées de 620 000 habitants de la Métropole Européenne de Lille. La métropole a en effet choisi de construire une nouvelle station d'épuration baptisée Ovilléo, sur le site même de l'ancienne station. Les travaux ont débuté en 2010.

C'est une station ultra moderne et très compacte qui a ainsi permis de gagner 6 hectares sur l'ancien site. Grâce à son traitement biologique novateur, elle contribue à éliminer plus efficacement l'azote et le phosphore, responsable de l'apparition des algues vertes dans les cours d'eau. Un bassin de stockage permet par ailleurs de mieux traiter les eaux de pluie.

Les eaux usées ainsi traitées peuvent rejoindre la Marque, puis la Deûle canalisée avec l'assurance d'y rejeter une eau de qualité.

La gestion des eaux pluviales est assurée sur le site grâce notamment à un ensemble de mosaïques, de toitures végétalisées et de noues. Les eaux de pluie collectées irriguant les différentes zones de plantations. A noter que la couverture des bassins et un traitement approprié des odeurs évitent toute nuisance olfactive et sonore pour les riverains du site.

En terme d'intégration paysagère, Ovilléo est un formidable exemple de réalisation



La façade végétalisée

architecturale. La station a notamment bénéficié d'aménagements paysagers et floristiques propices à la création d'espaces de biodiversité.

Des circuits de visite pédagogique permettent au public et aux scolaires de découvrir les jardins tout en s'informant sur le circuit de l'eau. Enfin, comment ne pas être séduit par la façade végétalisée identique à celle du quai Branly, qui ouvre les portes de cette installation...

Ovilléo est la plus importante opération financée par l'agence depuis sa création. La station d'épuration a été inaugurée le 17 septembre 2015 en présence de

Jean-François Cordet, préfet du Nord-Pas de Calais, Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, Jean Delebarre, Maire de Marquette-lez-Lille, Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine et Antoine Frérot, Président Directeur Général de Veolia.



Plaquette d'information « La station d'épuration de Marquette-lez-Lille »

Du traitement biologique, au traitement physico-chimique en passant par la gestion intégrée des eaux pluviales du site et son caractère pédagogique, cette plaquette vous livre tous les secrets de cette installation ultra-moderne tant du point de vue environnemental que du point de vue architectural.

→ Disponible sur le site <http://www.eau-artois-picardie.fr/Communique-de-presse-inauguration.html>



Libercourt : un exemple à suivre en matière de protection de l'environnement !

Lundi 14 septembre 2015, Daniel Maciejasz, Maire de Libercourt et Olivier Thibault, directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont signé la « charte d'entretien des espaces publics ».

Réintroduire la nature en ville, réintroduire des techniques plus douces, gérer les eaux pluviales, remettre des fossés en herbe... tels sont les objectifs de cette charte, volonté de l'agence de l'eau et des Conseils Régionaux, d'accompagner les communes et les citoyens dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces verts. La ville de Libercourt s'est ainsi engagée à atteindre le niveau proche du « zéro phyto » (4 sur 5) dans les 3 ans, c'est à dire réduire le risque de pollution de la ressource en eau, arrêter le désherbage chimique sur les surfaces à « risque élevé » et utiliser une ou plusieurs techniques alternatives

sur au moins 50 % de la commune. Une formalité pour cette ville qui n'utilise déjà quasiment plus de produits phytosanitaires depuis plus de 10 ans !

Rappelons qu'elle anticipe également la mise en œuvre de la récente loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdisant à échéance 2017, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les personnes publiques dans les espaces verts, les forêts ou les promenades accessibles ou ouvertes au public. Un exemple à suivre...



UNE JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU PLACEE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chaque année, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie célèbre la Journée mondiale de l'eau. Le 22 mars 2016, elle poursuivra son partenariat avec l'Education Nationale, en organisant à Lille Grand Palais, un grand rassemblement à Lille sous forme d'un grand quizz de l'eau destiné au public scolaire exclusivement. 3 cibles ont été identifiées : les primaires (niveau CM2), les collèges (niveau 5^{ème}) et les lycées (niveau 2^{nde}). Le but est de rassembler à Lille le maximum de jeunes et de les faire réfléchir et prendre conscience de la nécessité d'une mobilisation à la mesure de chacun pour la ressource et la protection de l'eau.

→ Renseignements : Anne Debarge et Monique Cordonnier



L'agence de l'eau et l'open data

L'information publique est considérée comme un bien commun dont la diffusion est d'intérêt public et général.

L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique d'origine publique ou privée. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthode garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous.

L'agence de l'eau s'est engagée dans une démarche de publication de ses données

pour les rendre accessibles à tous, notamment en les publiant sur : www.data.eaufrance.fr

La rubrique « Données » du site de l'agence : www.eau-artois-picardie.fr permet également aux utilisateurs de trouver, télécharger et partager ces données.

Ces dernières sont également visibles à travers de cartes dynamiques.

Rosetta : non, l'eau ne vient pas des comètes

Depuis de nombreuses années, l'inspection Pédagogique Régionale de Physique-Chimie organise des concours au sein des collèges pour montrer l'intérêt des sciences dans le monde actuel. Cette année, les candidats devaient illustrer le fait que les comètes ne sont pas à l'origine de l'apparition de l'eau sur Terre. L'agence de l'eau s'est associée à cette démarche en organisant la remise des prix dans ses locaux et en valorisant les travaux des élèves.

→ Découvrez les œuvres des 51 lauréats dans la plaquette réalisée pour l'occasion. Disponible sur simple demande au Service communication et information.





L'AGENCE
ET VOUS



Contact : Monique Cordonnier - m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr / Anne Debarge - a.debarge@eau-artois-picardie.fr

« Je pédale pour ma planète », une mobilisation citoyenne pour le climat !

À la veille de la COP21, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Parlements de la Jeunesse pour l'Eau appellent le public à se mobiliser à Loos-en-Gohelle, le 5 décembre 2015, pour construire collectivement des perspectives durables pour l'eau, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Le vélo est indubitablement le moyen de transport écologique par excellence ! L'idée est donc de mettre à disposition du public une quarantaine de vélos connectés à un ordinateur.

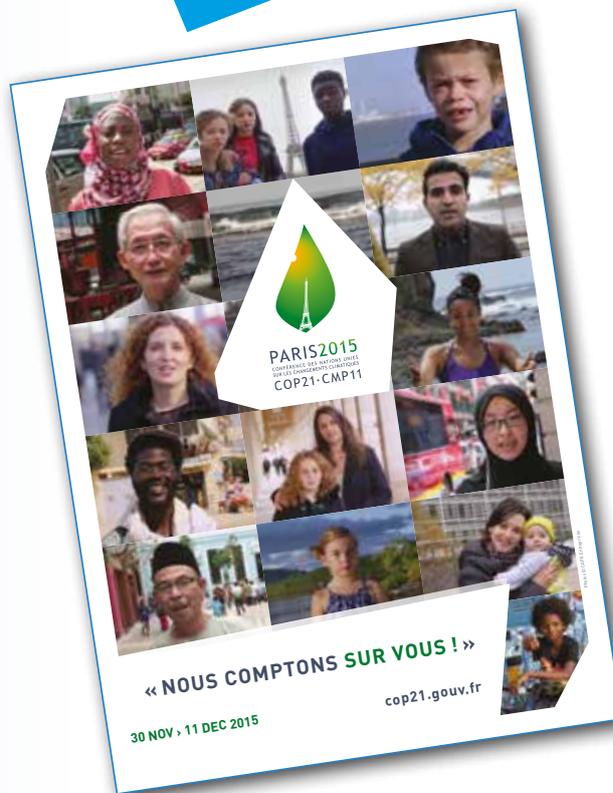
L'énergie produite par les cyclistes est transformée en nombre de kilomètres parcourus. Chaque équipe de cyclistes pédalera pour des projets d'adaptation au changement climatique, liés à l'eau et à l'assainissement dans des pays en voie de développement financés par l'Agence.

Engagez-vous pour l'eau !



Venez pédaler pour l'eau et la planète !

Qu'est-ce que la COP21?
Enjeux, Organismes,
Changements climatiques
et décisions... pour tout savoir
sur la COP 21, rendez-vous
à l'adresse suivante :
www.cop21.gouv.fr/fr



Directeur de la publication : Olivier Thibaut
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : M. Cordonnier,
A. Debarge, C. Debut, Ch. Dericq, A. Dollet,
M. Facq, L. Leclercq, D. Poncet, C. Lesniak,
M. Khireddine, A. Vlandas.
Conception graphique : J.L. Vandeweghe
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : DDTM 59, AEAP, Fotolia

ABONNEMENT GRATUIT :
contact@eau-artois-picardie.fr
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Établissement public du Ministère chargé du développement durable